



Unité 2, Leçon 5: Le système judiciaire et la cour suprême

Aperçu de la leçon (bref résumé) : Cette leçon offre un aperçu général du système judiciaire canadien y compris les garanties juridiques dans la Charte, le fonctionnement de la Cour suprême et les méthodes de réhabilitation et réintégration des détenus. Par la suite, les élèves vivront une activité qui leur permettra de choisir une peine basée sur les faits d'un cas fictif.

Cette leçon est largement inspirée des ressources pédagogiques offertes par cliquezjustice.ca

<p>Liens aux étapes du processus d'enquête (au moins un)</p> <ul style="list-style-type: none">★ Formuler des questions★ Rassembler et organiser les données★ Interpréter et analyser les données★ Évaluer et tirer des conclusions★ Communiquer les conclusions	<p>Liens avec les concepts de pensée politique</p> <ul style="list-style-type: none">★ Importance politique★ Objectif et résultat★ Continuité et changement★ Perspective politique <p>Cette leçon offre la possibilité d'analyser l'importance politique du système judiciaire incluant la Cour suprême du Canada. Les élèves analyseront les objectifs de notre système judiciaire et les résultats et l'impact sur la société.</p>
<p>Attentes relatives au programme</p> <p>A1. Utilisation du processus d'enquête : utiliser le processus d'enquête et les concepts de la pensée critique en politique pour explorer des enjeux, des événements et des développements civiques d'importance.</p> <ul style="list-style-type: none">- A1.2 Recueillir et organiser des preuves, des données et de l'information pertinentes sur des enjeux, des événements ou des développements civiques d'importance tirés d'une variété de sources primaires et secondaires, y compris les médias sociaux et traditionnels, en s'assurant de refléter différentes perspectives. <p>A2. Développement de compétences transférables : mettre en application dans la vie quotidienne des compétences transférables développées au moyen d'enquêtes dans le cadre de l'éducation en civisme et en citoyenneté et déterminer des carrières dans lesquelles ces</p>	<p>Résultats d'apprentissage</p> <p>Nous apprenons ... à comprendre le système judiciaire ainsi que les droits qui protègent les accusés et les victimes</p> <p>Pour que ... nous puissions reconnaître les droits accordés au peuples vivant au Canada, développer des connaissances reliés au fonctionnement du système judiciaire et mieux comprendre comment les peines sont déterminées.</p>



<p>apprentissages pourraient constituer un atout.</p> <ul style="list-style-type: none">- A2.2 Mettre en application des habiletés en communication, en respectant les diverses perspectives et expériences, dans des discussions sur des sujets complexes et délicats, incluant ceux relatifs aux processus politiques. <p>B3. Droits et responsabilités : analyser les principaux droits et responsabilités associés à la citoyenneté, en contexte canadien et mondial, ainsi que des façons dont ces droits sont protégés ou peuvent être violés.</p> <ul style="list-style-type: none">- B3.1 Analyser des documents constitutionnels clés, ainsi que des droits et des libertés des Canadiennes et Canadiens énoncés et protégés par ces documents, y compris la Charte canadienne des droits et libertés, et décrire le rôle de documents historiques, incluant la Magna Carta, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (connu actuellement sous le nom de Loi constitutionnelle de 1867) et la Déclaration canadienne des droits, dans la formation de la Constitution du Canada.- B3.4 Expliquer les façons dont le système judiciaire et d'autres institutions ou organismes influent sur les droits des personnes et l'intérêt public au Canada.	
<p>Préparation</p> <p>Les élèves doivent être en mesure de ...</p> <ul style="list-style-type: none">● comprendre les trois pouvoirs du gouvernement● reconnaître les grandes lignes de la Charte canadienne des droits et libertés● discuter et d'écouter en grands groupes. <p>Terminologie</p> <ul style="list-style-type: none">● Système judiciaire● Valeurs fondamentales● Le droit criminel● Coupable● Délinquante● Peines	<p>Matériel</p> <ul style="list-style-type: none">● Un ordinateur, projecteur et des haut-parleurs● Un chromebook par élève● Une copie de la présentation Slides● Une copie de l'activité 1<ul style="list-style-type: none">○ Corrigé 1● Une copie de l'activité 2<ul style="list-style-type: none">○ Corrigé 2● Une copie de l'activité 3<ul style="list-style-type: none">○ Corrigé 3● Une copie de l'activité 4<ul style="list-style-type: none">○ Groupe 1○ Groupe 2○ Les renseignements supplémentaires



<ul style="list-style-type: none">● L'accusé● Infraction criminelle● Les tribunaux● Appels et renvois● Présomption d'innocence● Justice réparatrice	Pédagogie ou perspective autochtone
On active nos neurones <ul style="list-style-type: none">● Établir un milieu d'apprentissage positif● Établir des liens avec des apprentissages ou des expériences antérieures● Établir le contexte de l'apprentissage	Connexions <p>Cette leçon est inspiré par plusieurs ressources:</p> <p>“Charte canadienne des droits et libertés et droits des accusés.” n.d. Les dernières actualités juridiques francophones du Canada CliquezJustice.ca. Accessed August 5, 2022. https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/charte-canadienne-des-droits-et-libertes-et-droits-des-accuses.</p> <p>“Cour suprême du Canada.” n.d. Thecanadianencyclopedia.ca. Accessed August 5, 2022. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cour-supreme-du-canada.</p> <p>“Détermination de la peine.” n.d. Les dernières actualités juridiques francophones du Canada CliquezJustice.ca. Accessed August 5, 2022. https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/determination-de-la-peine.</p> <p>“Droit 101.” n.d. Éducaloi. Accessed August 5, 2022. https://educaloi.qc.ca/categories/droit-101/.</p> <p>Educaloi. 2020. “Le droit criminel, c’est quoi?” Éducaloi. January 24, 2020. https://educaloi.qc.ca/capsules/le-droit-criminel-cest-quoi/.</p> <p>“L’article premier de la Charte et les critères de l’arrêt Oakes.” n.d. Jurisource. Accessed August 5, 2022. https://www.jurisource.ca/ressource/article-premier-chartes-test-oakes/.</p> <p>“La justice réparatrice.” 2017. Justice.gc.ca. August 23, 2017. https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/index.html.</p>



	<p>“Affaire Oakes.” n.d. Thecanadianencyclopedia.ca. Accessed August 5, 2022. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/oakes-case.</p> <p>BUREAU DE L'OMBUDSMAN FÉDÉRAL DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS. 2017. “Justice Réparatrice - Obtenir Des Résultats Équitables Pour Les Victimes Dans Le Système de Justice Pénale Du Canada.” Victimesdabord.Gc.Ca. November 2017. https://www.victimesdabord.gc.ca/res/pub/ore-gfo/pdf/Justice%20r%C3%A9paratrice%20-%20BOFVAC_2017-11.pdf.</p> <p>Canada, Commissariat à. la magistrature fédérale. 2015. “Processus de nomination à la Cour suprême du Canada - 2022.” Fja.gc.ca. November 26, 2015. https://www.fja.gc.ca/scc-csc/2022/index-fra.html.</p>
<p><i>Discussion en groupe-classe (10 min)</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. Ouvrir et projeter la présentation Le système judiciaire.2. Faire la lecture des 7 premières diapositives avec les élèves dans le but d'établir le contexte de l'apprentissage.	<p>Évaluation : Évaluation au service de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enseignant.e peut poser des questions tout au long de la présentation afin de vérifier la compréhension. <p>Enseignement différencié :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enseignant.e peut partager la présentation slides afin qu'un élève puisse suivre la présentation à son propre rythme.- L'enseignant.e peut imprimer une copie de la présentation ainsi que les activités pour les élèves qui préfèrent des copies papier.
<p>On se met à l'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Introduction d'un nouvel apprentissage ou d'une extension / renforcement de l'apprentissage antérieur• Offrir des possibilités de pratiques et d'applications de l'apprentissage (p.ex., travail guidé, travail indépendant, etc.)	<p>Connexions</p>
<p><i>Présentation en groupe-classe et activités indépendantes et en petits groupes (65 min)</i></p>	<p>Évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lors des activités 1-4, c'est est une bonne occasion d'évaluer certaines habiletés



3. Partage une copie de [l'activité 1](#) avec les élèves. Demander aux élèves de lire les réponses et ensuite, associer les questions avec les bonnes réponses. Par la suite, corriger ensemble.
 - [Corrigé](#) de l'activité 1
 - Demander aux élèves: *Quelle stratégie avez-vous utilisé afin d'associer les réponses aux questions?*
4. Continuer la présentation en lisant les diapos 8 et 9.
 - Demander aux élèves: *Pourquoi c'est essentiel que le pouvoir judiciaire soit séparé des deux autres pouvoirs?*
5. Continuer la présentation en lisant les diapos 10 et 11.
6. Partager une copie de [l'activité 2](#) avec les élèves.
7. Écouter la vidéo à la page 12 (7:30).
8. Demander aux élèves de se placer en petits groupes de 2 à 4 élèves, lire le tableau des garanties juridiques dans l'activité 2 et ensuite répondre aux trois mises en situation afin de déterminer si les droits ont été respectés. Par la suite, corriger ensemble.
 - [Corrigé](#) de l'activité 2
 - Demander aux élèves:
 - *Si la tâche était de placer les garanties juridiques en ordre par importance, laquelle serait placée #1 ?*
 - *Si je vous demande d'abolir une garantie juridique, laquelle choisiriez-vous ? Pourquoi ?*
9. Continuer la lecture des pages 13-17.
 - Comment nommer un juge à la Cour suprême?

d'apprentissage et habitudes de travail.
Noter vos observations.

Enseignement différencié :

- Différenciation du **processus** selon le **profil d'apprentissage**

Conseils rapides :

- L'enseignant.e devrait se familiariser avec le test Oakes. [Ces ressources](#) produites par le ROEJ sont utiles.
- Le temps accordé aux activités doit être géré par l'enseignant. Offrir un temps limité pour chaque activité et ajouter du minutage si nécessaire.



- *En vertu du processus utilisé pour la première fois en 2016, un comité consultatif indépendant et impartial, recevra encore le mandat d'identifier des candidats qualifiés qui sont des juristes du plus haut calibre, parfaitement bilingues et à l'image de la diversité du Canada. Le comité consultatif soumettra à l'attention du Premier ministre une liste de présélection comptant de trois à cinq personnes. Le Premier ministre peut sélectionner parmi ces candidats.*
- *Le 19 août 2022, le premier ministre Justin Trudeau [a annoncé qu'il propose de nommer l'honorable Michelle O'Bonsawin à la Cour suprême du Canada.](#)*

*La native de Hanmer à Sudbury deviendra la première juge autochtone de la Cour suprême. **Elle est Franco-Ontarienne et membre abénakise de la Première Nation d'Odanak.***

La juge O'Bonsawin est une juriste spécialisée dans les domaines de la santé mentale du droit du travail et de l'emploi, des droits de la personne et du droit relatif à la protection de la vie privée.

10. Partager une copie de [l'activité 3](#) avec chaque groupe d'élèves. Demander aux élèves de se replacer en petits groupes et



<p>d'effectuer une courte recherche aux sujets des 4 cas qui se trouvent dans le tableau. Leur demander de résumer les décisions en une ou deux phrases. Faire un compte rendu par la suite.</p> <ul style="list-style-type: none">● Projeter la diapo 17 lors de cette activité.● Corrigé de l'activité 3 <p>11. Entamer une discussion en corrigeant l'activité 3.</p> <ul style="list-style-type: none">● <i>Lequel des ces cas vous semble le plus important ?</i>● <i>Quelle stratégie avez-vous utilisé afin d'identifier ces cas ?</i> <p>12. Continuer la lecture des pages 18-24.</p> <p>13. Écouter la vidéo à la page 25 (3:02).</p> <p>14. Terminer avec la lecture de la page 26. Discuter:</p> <ul style="list-style-type: none">● <i>Quelles sont vos premières impressions de la justice réparatrice ?</i>● <i>Est-ce un modèle efficace pour la résolution de conflits ?</i>● <i>À quel moment suggères-tu l'emploi de la justice réparatrice ?</i> <p>* Fin de la première période de 75 mins.</p> <p>***</p>	
<p>On consolide nos apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none">● Offrir des occasions de consolidation et de réflexion● Aider les élèves à démontrer ce qu'ils ont appris	<p>Connexions</p>
<p><i>Scénarios en groupe</i></p> <p>Les élèves vont maintenant vivre une dernière activité qui cherche à déterminer une peine basée sur un scénario fictif. Afin de bien comprendre le scénario, il est fortement suggéré de lire les deux scénarios proposés aux élèves avant de vivre l'activité.</p>	<p>Évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Écouter les discussions pendant que les groupes déterminent la peine. Les élèves devraient utiliser la terminologie appropriée et les concepts appris pendant la leçon afin d'arriver à un consensus. Ils devraient être capable de communiquer leurs pensées et opinions avec clarté.



15. Rappeler aux élèves les principes de la démocratie discutés lors de la leçon 1 de cette unité.
 - Participation des citoyens: faire partie d'un jury
 - Appareil judiciaire indépendant: Les tribunaux et l'appareil judiciaire doivent être impartiaux
16. Projeter la page 28 de la présentation. C'est une ligne de temps de l'activité.
17. Diviser la classe en 2 groupes.
 - Partager [une copie du scénario 1](#) avec un groupe.
 - Partager [une copie du scénario 2](#) avec l'autre groupe.
18. Demander aux élèves de lire leur scénario individuellement.
19. Ensuite, demander aux élèves de se regrouper ensemble. S'assurer que les groupes ne peuvent pas s'entendre. Les groupes vont discuter du scénario et des faits pertinents.
 - Ils vont arriver à un consensus par rapport à la peine méritée par Simon.
20. Par la suite, un représentant de chaque groupe dévoilera au groupe-classe la peine recommandée en justifiant le choix.
21. Lorsque les deux représentants ont partagé leurs consensus, projeter et lire [les renseignements supplémentaires](#).
22. Demander aux élèves si ces nouveaux renseignements modifient leur décision quant à la peine. **Si le temps le permet, permettre aux groupes de se réunir afin de modifier la peine si nécessaire. Par la suite, ils peuvent dévoiler la nouvelle peine.**

Enseignement différencié :

- Circuler et offrir de l'appui aux groupes qui n'arrivent pas à trouver un consensus au sujet de la peine.
- Permettre aux élèves qui ne veulent pas travailler en groupes de lire un scénario et de déterminer une peine tout seul.

Conseils rapides :

- Si le nombre d'élèves est trop élevé pour 2 groupes, diviser la classe en 4 groupes. Deux groupes peuvent recevoir une copie du scénario 1 et les deux autres peuvent recevoir une copie du scénario 2.
- Si le temps le permet, encourager les groupes à participer dans un débat après avoir partagé leurs choix de peines. La discussion devrait être centrée sur leur raisonnement.



23. Discuter avec les élèves de la différence entre les points de vue des deux groupes quant à la peine que mérite Simon. Expliquer que lorsqu'il s'agit de la détermination d'une peine, le juge doit demeurer impartial et évaluer le cas selon les facteurs prévus par la loi seulement (p. ex. Quels sont les dommages causés ? Le condamné a-t-il un casier judiciaire ?)

- *D'après vous, la justice réparatrice serait-elle utile afin de régler le cas de Simon ? Pourquoi ?*
- *La Cour suprême du Canada serait-elle chargée de juger le cas de Simon ?*
 - ***Non**, la Cour suprême est la **juridiction d'appel et de renvoi**. Elle sert les Canadiens en tranchant des questions importantes concernant la Constitution et rend des décisions dans des domaines controversés et complexes du droit privé et du droit public. Les cas criminels sont presque toujours décidés par les Cours provinciales et territoriales.*

Le système judiciaire - activité 1

Qu'est-ce qu'une infraction criminelle ?	Qui sont les parties dans une poursuite criminelle ?	Qui décide de ce qui est interdit en droit criminel ?	L'accusé doit-il prouver son innocence?
Quel est le rôle de la victime dans une poursuite criminelle ?	Qu'est-ce que le droit pénal?	Quelles sont les sanctions possibles en droit criminel ?	

1.	Est le droit qui gère l'ensemble des comportements qui vont à l'encontre des valeurs et des normes de conduite de la société.	Qu'est-ce que le droit pénal?
2.	<p>Prévues pour les personnes jugées coupables: le paiement d'une amende ou, bien pire, la détention dans une prison ou un pénitencier.</p> <p>Mais ce n'est pas tout : l'imposition d'une peine peut aussi servir à réparer le tort causé à la victime de l'infraction ou à la collectivité lorsqu'elle exige une compensation financière de l'accusé. Les peines servent finalement à favoriser la réinsertion dans la société des personnes déclarées coupables.</p>	Quelles sont les sanctions possibles en droit criminel ?
3.	Seul le Parlement du Canada a le droit de créer des lois pour décider qu'un comportement est un acte criminel et l'inclure en tant que tel dans le Code criminel ou une autre loi fédérale. Les parlements provinciaux et territoriaux n'ont pas ce pouvoir. Les provinces et territoires peuvent uniquement créer des lois dans leur propre domaine de compétence : c'est ce qui leur permet de créer leurs propres infractions provinciales et territoriales, qui relèvent du droit pénal, et non du droit criminel.	Qui décide de ce qui est interdit en droit criminel ?
4.	Dans une poursuite criminelle, ce n'est pas la victime qui poursuit l'accusé. Celle-ci peut être appelée à la barre des témoins lors du procès, mais c'est le procureur de la Couronne, au nom de l'État, qui porte les accusations.	Quel est le rôle de la victime dans une poursuite criminelle ?
5.	En droit criminel, il y a deux acteurs clés : l'État (représenté par le procureur de la Couronne) et l'accusé. Lors d'un procès criminel, l'accusé peut se défendre des accusations portées contre lui et recourir aux services d'un avocat appelé avocat de la défense. Le procureur de la Couronne devra présenter une preuve qui convaincra un juge ou un jury, hors de tout doute raisonnable, de la culpabilité de l'accusé. Si le	Qui sont les parties dans une poursuite criminelle ?

	<p>procureur de la Couronne réussit, l'accusé sera déclaré coupable de l'infraction qu'on lui reproche.</p>	
6.	<p>Ce sont les comportements qui sont interdits au Canada par le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.</p>	<p>Qu'est-ce qu'une infraction criminelle ?</p>
7.	<p>À cause de la « présomption d'innocence », ce n'est pas à l'accusé de prouver son innocence. C'est plutôt le procureur aux poursuites criminelles et pénales qui doit prouver que l'accusé est coupable.</p> <p>Pour qu'un accusé soit déclaré coupable, le procureur doit prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable. En gros, cela veut dire que le juge doit être presque certain à 100 % que l'accusé est coupable. Dès l'instant où le juge a un doute « raisonnable », l'accusé doit être acquitté et donc déclaré « non coupable ».</p>	<p>L'accusé doit-il prouver son innocence?</p>

Le système judiciaire - activité 1

Qu'est-ce qu'une infraction criminelle ?	Qui sont les parties dans une poursuite criminelle ?	Qui décide de ce qui est interdit en droit criminel ?	L'accusé doit-il prouver son innocence ?
Quel est le rôle de la victime dans une poursuite criminelle ?	Qu'est-ce que le droit pénal ?	Quelles sont les sanctions possibles en droit criminel ?	

1.	Est le droit qui gère l'ensemble des comportements qui vont à l'encontre des valeurs et des normes de conduite de la société.	
2.	<p>Prévues pour les personnes jugées coupables: le paiement d'une amende ou, bien pire, la détention dans une prison ou un pénitencier.</p> <p>Mais ce n'est pas tout : l'imposition d'une peine peut aussi servir à réparer le tort causé à la victime de l'infraction ou à la collectivité lorsqu'elle exige une compensation financière de l'accusé. Les peines servent finalement à favoriser la réinsertion dans la société des personnes déclarées coupables.</p>	
3.	Seul le Parlement du Canada a le droit de créer des lois pour décider qu'un comportement est un acte criminel et l'inclure en tant que tel dans le Code criminel ou une autre loi fédérale. Les parlements provinciaux et territoriaux n'ont pas ce pouvoir. Les provinces et territoires peuvent uniquement créer des lois dans leur propre domaine de compétence : c'est ce qui leur permet de créer leurs propres infractions provinciales et territoriales, qui relèvent du droit pénal, et non du droit criminel.	
4.	Dans une poursuite criminelle, ce n'est pas la victime qui poursuit l'accusé. Celle-ci peut être appelée à la barre des témoins lors du procès, mais c'est le procureur de la Couronne, au nom de l'État, qui porte les accusations.	
5.	En droit criminel, il y a deux acteurs clés : l'État (représenté par le procureur de la Couronne) et l'accusé. Lors d'un procès criminel, l'accusé peut se défendre des accusations portées contre lui et recourir aux services d'un avocat appelé avocat de la défense. Le procureur de la Couronne devra présenter une preuve qui convaincra un juge ou un jury, hors de tout doute raisonnable, de la culpabilité de l'accusé. Si le	

	procureur de la Couronne réussit, l'accusé sera déclaré coupable de l'infraction qu'on lui reproche.	
6.	Ce sont les comportements qui sont interdits au Canada par le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	
7.	<p>À cause de la « présomption d'innocence », ce n'est pas à l'accusé de prouver son innocence. C'est plutôt le procureur aux poursuites criminelles et pénales qui doit prouver que l'accusé est coupable.</p> <p>Pour qu'un accusé soit déclaré coupable, le procureur doit prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable. En gros, cela veut dire que le juge doit être presque certain à 100 % que l'accusé est coupable. Dès l'instant où le juge a un doute « raisonnable », l'accusé doit être acquitté et donc déclaré « non coupable ».</p>	

Les garanties juridiques - activité 2 - corrigé

Article dans la Charte	Catégorie	Explication
7	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité	Vous avez le droit d'être libre. Il est interdit de mettre votre vie en danger ou de vous placer dans des situations qui peuvent vous blesser. Par exemple, même en prison, vous avez le droit de recevoir des soins de santé.
8	Fouilles, perquisitions ou saisies	<p>Les services de police ont besoin de motifs avant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous fouiller (exemple : palper vos vêtements). • Fouiller vos biens (exemple : le contenu de votre sac à dos). • Saisir vos biens (exemple : confisquer votre carte d'identité). • Entrer dans votre logement (exemple : entrer dans votre appartement sans votre permission). <p>Par exemple, un policier a besoin d'un mandat ou d'un motif pour fouiller le coffre de votre voiture.</p>
9	Détenion ou emprisonnement	Toute détention ou tout emprisonnement doit être justifié. Un policier a besoin d'un motif valide pour vous mettre en état d'arrestation. Par exemple, un policier ne peut pas vous arrêter en raison de votre couleur de peau.
10	Arrestation ou détention	Vous avez des droits lorsque vous êtes en état d'arrestation ou de détention. Par exemple, le policier doit vous dire pourquoi il vous arrête. De plus, en cas d'arrestation, vous avez le droit de parler à un avocat, dès que possible.
11	Affaires criminelles et pénales	En tant que personne accusée, plusieurs principes vous assurent une procédure juridique juste et impartiale. Par exemple : • Vous êtes présumé innocent. • Vous ne pouvez pas être condamné deux fois pour le même crime. • Vous pouvez refuser de témoigner dans un procès criminel où vous êtes l'accusé.
12	Cruauté	Lorsque vous êtes reconnu coupable, vous allez recevoir une peine. Elle ne doit pas être cruelle. Par exemple, lorsque vous êtes en prison, les gardiens ne peuvent pas vous torturer pour vous punir.
13	Témoignage incriminant	Sauf exception, lorsque vous êtes obligé de témoigner à un procès criminel, votre témoignage ne peut pas être utilisé contre vous dans d'autres procès.

14	Interprète	Vous avez le droit à un interprète lorsque vous ne comprenez pas les procédures, en raison de la langue ou parce que vous êtes sourd. Par exemple, à votre procès, vous avez le droit à un traducteur lorsqu'un témoin parle une langue étrangère.
----	------------	--

Voici les histoires de Fatima, de Pierre et de Leslie. Chacun d'entre eux a eu des problèmes avec la police et ils ont besoin d'aide.

Par chance, tu es un avocat ou une avocate criminaliste de grande renommée ! Lis l'histoire de chacun et donne-leur ton avis sur leurs droits.

Pour chaque mise en situation, détermine :

- Si les droits de la Charte ont été respectés ou non.
- Quel droit a été enfreint, si c'est le cas, et pourquoi ?

Cas 1 : Fatima au barbecue chez Ahmed

« Mon ami Ahmed faisait un barbecue dans la cour de sa maison. Il nous a invités moi et d'autres amis. Nous étions juste en train de discuter et de manger ensemble. Puis, un policier qui patrouillait dans la rue s'est arrêté. Il s'est joint à nous dans la cour.

Ahmed lui a demandé s'il y avait un problème. Le policier a répondu : "Non, je ne vois pas de problème. Du moins pour l'instant, mais je ne fais pas confiance aux Arabes. Est-ce que tout est en règle ? Avez-vous vos pièces d'identité?"

J'ai voulu partir, mais le policier a dit que je n'avais pas le droit. Alors, je suis restée. »

- Fatima

Est-ce que les droits de Fatima ont été respectés ?

Les droits de Fatima n'ont pas été respectés : elle a été victime d'une détention illégale.

<p>Pourquoi ?</p>	<p>Article 8 de la Charte</p> <p>Il y a eu une détention. La détention est le fait de vous empêcher de partir librement. Même si elle n'était pas arrêtée, elle a obéi au policier parce qu'elle pensait ne pas avoir le choix. La détention était illégale.</p> <p>Lorsqu'un policier vous arrête ou vous détient, il doit avoir un motif valable. Dans ce cas, il n'y avait pas de motif valable. Le policier a agi selon ses préjugés et a tenu des propos racistes. Il s'agit de profilage racial.</p>
-------------------	---

Cas 2 : L'arme de Pierre

« Je marchais quand deux policiers m'ont fait signe de m'approcher. Un policier a pris mon sac à dos et s'est mis à le fouiller pendant que l'autre me posait des questions très bêtes. Puis, il s'est excusé et m'a dit qu'ils m'ont pris pour quelqu'un qu'ils recherchaient dans une affaire de vol.

J'allais reprendre mon sac quand l'autre policier a trouvé mon pistolet. Ils m'ont arrêté ! Je sais que le port d'armes n'est pas légal au Canada, mais c'est injuste ! »

- Pierre

<p>Est-ce que les droits de Pierre ont été respectés ? Pourquoi ?</p>	<p>Les droits de Pierre n'ont pas été respectés.</p> <p>Les policiers n'avaient ni un mandat ni un motif pour fouiller le sac à dos.</p> <p>Article 9 de la Charte</p> <p>Les policiers peuvent faire une fouille sommaire pour assurer leur sécurité. Par exemple, s'ils pensaient que Pierre était armé, ils auraient pu le palper. Ils n'avaient pas besoin de fouiller le sac à dos.</p> <p>Pour prouver la culpabilité de Pierre, la police a besoin d'une preuve. Or, un tribunal peut décider</p>
---	---

	<p>que la preuve obtenue à partir d'une fouille illégale soit exclue. Alors, Pierre peut être innocenté de l'accusation de port d'armes illégal.</p> <p>Même si cette mesure est sévère, elle permet de vous protéger contre des abus policiers.</p>
--	--

<p>Cas 3 : La promenade de Leslie</p>	
<p>« Je faisais une promenade en voiture samedi soir. La vue était très belle. J'avais mis de la musique et ça m'aidait à relaxer.</p> <p>Je faisais attention aux panneaux de signalisation et je respectais les limites de vitesse. Ça n'a pas empêché un policier d'allumer ses gyrophares. Il m'a suivi et m'a indiqué de m'arrêter sur le bord de la chaussée.</p> <p>Il m'a demandé de lui donner mes papiers. Ensuite, il m'a laissé aller sans rien dire de plus. »</p> <p style="text-align: center;">- Leslie</p>	
<p>Est-ce que les droits de Leslie ont été respectés ? Pourquoi ?</p>	<p>En théorie, les droits de Leslie n'ont pas été respectés. Le policier semble l'avoir arrêté sans avoir un motif valide. En revanche, c'était légal parce que c'était justifié et nécessaire.</p> <p>Article 8 de la Charte</p> <p>Leslie était en détention, elle ne pouvait pas s'en aller. La détention était légale. La détention est justifiée parce qu'une interpellation routière est le seul moyen efficace dont les policiers disposent pour appliquer la loi. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas faire leur travail.</p>

Les garanties juridiques - activité 2

Article dans la Charte	Catégorie	Explication
7	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité	Vous avez le droit d'être libre. Il est interdit de mettre votre vie en danger ou de vous placer dans des situations qui peuvent vous blesser. Par exemple, même en prison, vous avez le droit de recevoir des soins de santé.
8	Fouilles, perquisitions ou saisies	<p>Les services de police ont besoin de motifs avant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous fouiller (exemple : palper vos vêtements). • Fouiller vos biens (exemple : le contenu de votre sac à dos). • Saisir vos biens (exemple : confisquer votre carte d'identité). • Entrer dans votre logement (exemple : entrer dans votre appartement sans votre permission). <p>Par exemple, un policier a besoin d'un mandat ou d'un motif pour fouiller le coffre de votre voiture.</p>
9	Détenion ou emprisonnement	Toute détention ou tout emprisonnement doit être justifié. Un policier a besoin d'un motif valide pour vous mettre en état d'arrestation. Par exemple, un policier ne peut pas vous arrêter en raison de votre couleur de peau.
10	Arrestation ou détention	Vous avez des droits lorsque vous êtes en état d'arrestation ou de détention. Par exemple, le policier doit vous dire pourquoi il vous arrête. De plus, en cas d'arrestation, vous avez le droit de parler à un avocat, dès que possible.
11	Affaires criminelles et pénales	En tant que personne accusée, plusieurs principes vous assurent une procédure juridique juste et impartiale. Par exemple : • Vous êtes présumé innocent. • Vous ne pouvez pas être condamné deux fois pour le même crime. • Vous pouvez refuser de témoigner dans un procès criminel où vous êtes l'accusé.
12	Cruauté	Lorsque vous êtes reconnu coupable, vous allez recevoir une peine. Elle ne doit pas être cruelle. Par exemple, lorsque vous êtes en prison, les gardiens ne peuvent pas vous torturer pour vous punir.
13	Témoignage incriminant	Sauf exception, lorsque vous êtes obligé de témoigner à un procès criminel, votre témoignage ne peut pas être utilisé contre vous dans d'autres procès.

14	Interprète	Vous avez le droit à un interprète lorsque vous ne comprenez pas les procédures, en raison de la langue ou parce que vous êtes sourd. Par exemple, à votre procès, vous avez le droit à un traducteur lorsqu'un témoin parle une langue étrangère.
----	------------	--

Voici les histoires de Fatima, de Pierre et de Leslie. Chacun d'entre eux a eu des problèmes avec la police et ils ont besoin d'aide.

Heureusement, tu es un avocat ou une avocate criminaliste de grande renommée ! Lis l'histoire de chacun d'entre eux et donne-leur ton avis sur leurs droits.

Pour chaque mise en situation, détermine :

- Si les droits de la Charte ont été respectés ou non.
- Quel droit a été enfreint, si c'est le cas, et pourquoi ?

Cas 1 : Fatima au barbecue chez Ahmed

« Mon ami Ahmed faisait un barbecue dans la cour de sa maison. Il nous a invités moi et d'autres amis. Nous étions juste en train de discuter et de manger ensemble. Puis, un policier qui patrouillait dans la rue s'est arrêté. Il s'est joint à nous dans la cour.

Ahmed lui a demandé s'il y avait un problème. Le policier a répondu : "Non, je ne vois pas de problème. Du moins pour l'instant, mais je ne fais pas confiance aux Arabes. Est-ce que tout est en règle ? Avez-vous vos pièces d'identité ?"

J'ai voulu partir, mais le policier a dit que je n'avais pas le droit. Alors, je suis restée. »

- Fatima

Est-ce que les droits de Fatima ont été respectés ?

Pourquoi ?	
------------	--

Cas 2 : L'arme de Pierre

« Je marchais quand deux policiers m'ont fait signe de m'approcher. Un policier a pris mon sac à dos et s'est mis à le fouiller pendant que l'autre me posait des questions très bêtes. Puis, il s'est excusé et m'a dit qu'ils m'ont pris pour quelqu'un qu'ils recherchaient dans une affaire de vol.

J'allais reprendre mon sac quand l'autre policier a trouvé mon pistolet. Ils m'ont arrêté ! Je sais que le port d'armes n'est pas légal au Canada, mais c'est injuste ! »

- Pierre

Est-ce que les droits de Pierre ont été respectés ? Pourquoi ?	
--	--

Cas 3 : La promenade de Leslie

« Je faisais une promenade en voiture samedi soir. La vue était très belle. J'avais mis de la musique et ça m'aidait à relaxer.

Je faisais attention aux panneaux de signalisation et je respectais les limites de vitesse. Ça n'a pas empêché un policier d'allumer ses gyrophares. Il m'a suivi et m'a indiqué de m'arrêter sur le bord de la chaussée.

Il m'a demandé de lui donner mes papiers. Ensuite, il m'a laissé aller sans rien dire de plus. »

- Leslie

Est-ce que les droits de Leslie ont été respectés ? Pourquoi ?	
--	--

Les principales décisions de la Cour suprême liées à la Charte - activité 3

Le test Oakes est utilisé par la Cour suprême du Canada afin d'établir si l'atteinte aux droits provoquée par la règle de droit est justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Faites une courte recherche afin de saisir les conclusions des cas ci-dessous décidés par la Cour suprême.

R. c. Morgentaler, 1988	Élimine les obstacles légaux à l'avortement.
R. c. Keegstra, 1990	Maintient une section du Code criminel interdisant la promotion délibérée de la haine contre un groupe identifiable.
R. c. Jordan, 2016	Fixe des limites strictes pour les délais en cour au-delà desquels une poursuite devient inconstitutionnelle. Établit que le plafond maximal est de 18 mois en cour provinciale et de 30 mois pour les tribunaux supérieurs, à moins de circonstances exceptionnelles.
R. c. Kirkpatrick, 2022	La Cour suprême statue que lorsqu'une personne est tenue par son partenaire de porter un condom pendant une relation sexuelle mais qu'elle ne le fait pas, elle pourrait être coupable d'agression sexuelle.



Les principales décisions de la Cour suprême liées à la Charte - activité 3

Le test Oakes est utilisé par la Cour suprême du Canada afin d'établir si l'atteinte aux droits provoquée par la règle de droit est justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.

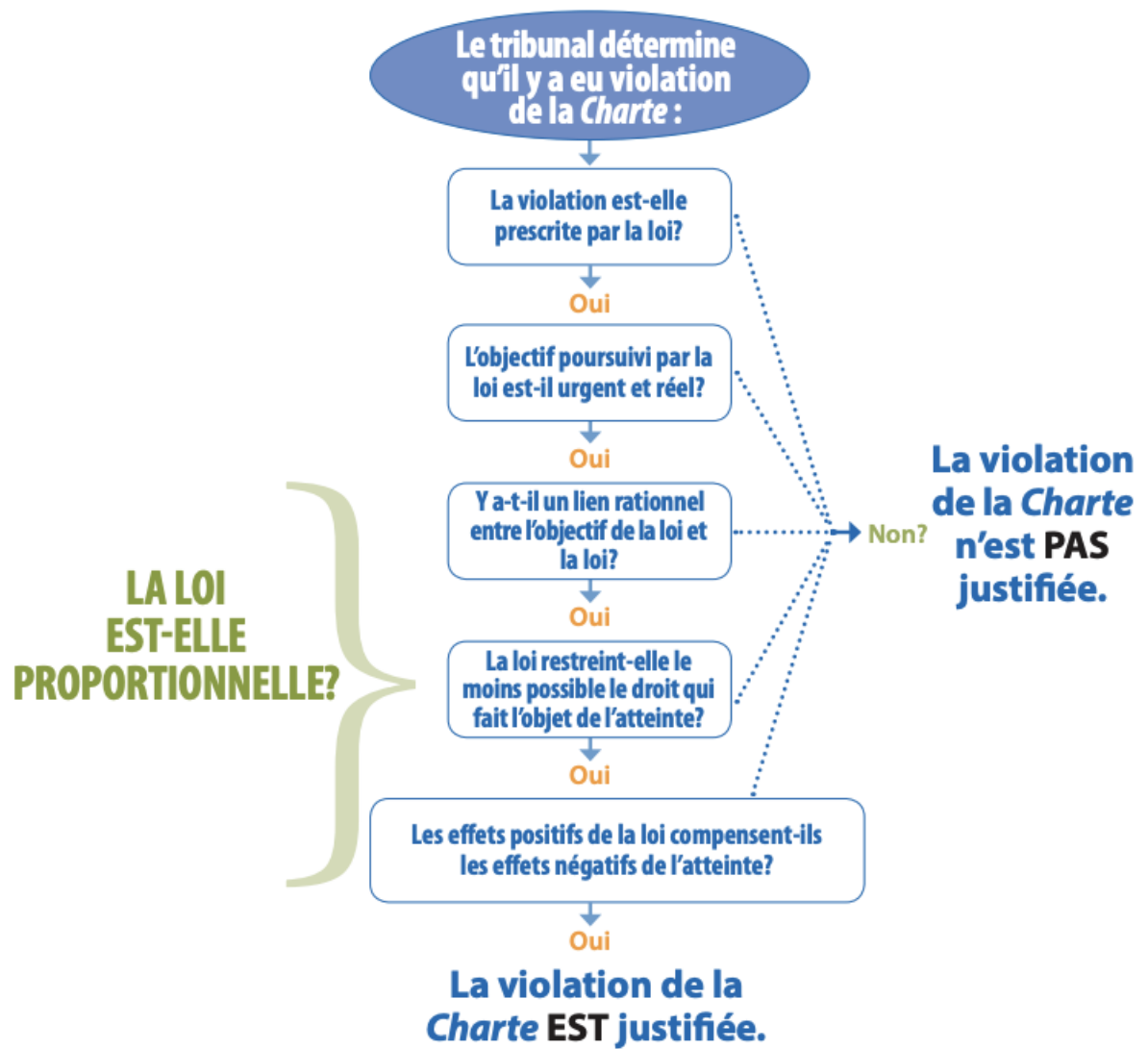
Faites une courte recherche afin de saisir les conclusions des cas ci-dessous décidés par la Cour suprême.

Utilisez ces sites web pour vous aider:

- [Le site officiel de la Cour suprême](#)
 - [Version simplifiée du site ci-dessus](#)
- [Les causes en bref](#)

R. c. Morgentaler, 1988	
R. c. Keegstra, 1990	
R. c. Jordan, 2016	
R. c. Kirkpatrick, 2022	

Le test Oakes



L'HISTOIRE DE SIMON – SCÉNARIO POUR LE GROUPE 1

Règles

- a) Pendant les débats, il est interdit de mentionner à l'autre groupe le lien qu'il y a entre toi et la victime.
- b) Tu peux poser des questions à l'enseignant si tu as besoin de précisions sur les faits.

Faits

Un lundi matin, tu remarques que ton meilleur ami n'est pas en classe. Tu essaies de l'appeler sur son cellulaire, mais il n'y a pas de réponse. C'est bien étrange, car il répond toujours à son cellulaire et ne manque pas de classes habituellement. Tu sais qu'il n'est pas malade, car tu l'as vu samedi matin. Après l'école, tu reçois un appel du père de ton meilleur ami. Il te raconte une nouvelle bouleversante :

- Ton ami a été frappé par une voiture alors qu'il marchait pour retourner à la maison tard hier soir. Il était en état critique à l'hôpital toute la nuit et est décédé quelques heures plus tard.
- Un garçon nommé Simon a été arrêté en lien avec l'accident. C'est un garçon plus vieux de ta connaissance. Il doit finir son secondaire cette année. Il habite dans ton quartier et a la réputation de beaucoup fêter.
- Tu sais que Simon a déjà eu quelques accidents de voiture. D'ailleurs, c'est la troisième voiture neuve que ses parents lui achètent.
- La nuit de l'accident, il faisait froid mais le ciel était dégagé. Il n'y avait pas de pluie ni de neige. L'accident s'est produit à une intersection quatre sens avec un arrêt obligatoire dans chaque direction.
- Simon a été arrêté chez ses parents tôt ce matin.
- Plusieurs mois plus tard, Simon est reconnu coupable de l'infraction à la suite de son procès.

Paragraphe 249(4) du Code criminel : Quiconque commet l'infraction de conduite dangereuse et cause la mort d'une autre personne est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans.

Si tu étais juge, quelle peine infligerais-tu à Simon ?

(N.B. Il peut y avoir plus d'une peine)

Toutes les peines énumérées ci-dessous sont des peines prévues dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Choisissez une ou plusieurs des peines suivantes pour votre cas et expliquez pourquoi cette peine ou ces peines vous semblent appropriées :

- Une réprimande
- Absolution (avec ou sans condition)
 - Amende (maximum de 1 000 \$)
 - Indemnisation à la victime
 - Restitution des biens volés
- Remboursement du coût des biens volés
 - Travail communautaire
 - Probation (maximum de deux ans)
- Participer à un programme d'assistance et de surveillance intensive
- Suivre un programme offert dans un établissement (maximum de 240 heures sur une période de six mois)
 - Prison (maximum de deux ans)

Dans les cas d'infractions graves avec violence, la peine peut excéder 2 ans, mais ne peut pas dépasser 10 ans (p. ex. meurtre, tentative de meurtre, agression sexuelle grave, etc.)

L'HISTOIRE DE SIMON – SCÉNARIO POUR LE GROUPE 2

Règles

- a) Pendant les débats, il est interdit de mentionner à l'autre groupe le lien qu'il y a entre toi et la victime.
- b) Tu peux poser des questions à l'enseignant ou l'animateur si tu as besoin de précisions sur les faits.

Faits

Un lundi matin, tu te lèves et remarque que ton grand frère Simon et tes parents ont tous déjà quitté la maison. Tu tentes de les joindre sur leurs cellulaires, mais personne ne répond. Tout cela est bien étrange, car tu es habituellement la première à partir le matin. Vers 10 h, ton père vient te chercher à l'école. Il t'amène à la maison et te fait part d'une nouvelle bouleversante :

- Ton frère revenait de son travail hier soir quand il a heurté un piéton avec sa voiture. Les policiers et les ambulanciers ont été appelés, la victime a été transportée à l'hôpital, mais elle est décédée ce matin.
- L'accident a eu lieu dans une intersection qui est reconnue comme étant dangereuse. D'ailleurs, c'est la troisième voiture neuve que ses parents lui achètent.
- Ton frère vient tout juste d'obtenir son permis de catégorie G-2. Il était toujours prudent au volant. Il a déjà eu deux accidents majeurs, mais son assureur l'avait déclaré non-responsable dans les deux cas.
- Tu sais que ton frère prend parfois un verre après ses quarts de travail au restaurant. Cependant, il ne prend jamais plus de deux verres et il ne conduirait jamais en état d'ébriété.
- Ton frère n'a pas de casier judiciaire.
- Ton frère a été arrêté ce matin.
- Plusieurs mois plus tard, ton frère est reconnu coupable de l'infraction à la suite de son procès.

Paragraphe 249(4) du Code criminel : Quiconque commet l'infraction de conduite dangereuse et cause la mort d'une autre personne est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans.

Si tu étais juge, quelle peine infligerais-tu à Simon?

(N.B. Il peut y avoir plus d'une peine)

Toutes les peines énumérées ci-dessous sont des peines prévues dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Choisissez une ou plusieurs des peines suivantes pour votre cas et expliquez pourquoi cette peine ou ces peines vous semblent appropriées :

- Une réprimande
- Absolution (avec ou sans condition)
- Amende (maximum de 1 000 \$)
 - Indemnisation à la victime
 - Restitution des biens volés
- Remboursement du coût des biens volés
 - Travail communautaire
 - Probation (maximum de deux ans)
- Participer à un programme d'assistance et de surveillance intensive
- Suivre un programme offert dans un établissement (maximum de 240 heures sur une période de six mois)
 - Prison (maximum de deux ans)

Dans les cas d'infractions graves avec violence, la peine peut excéder 2 ans, mais ne peut pas dépasser 10 ans (p. ex. meurtre, tentative de meurtre, agression sexuelle grave, etc.)

L'HISTOIRE DE SIMON – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ENSEIGNANT

**Ne mentionner ces renseignements qu'après le dévoilement des
peines parmi les groupes d'élèves :**

- L'accusé a avoué à la police qu'il a heurté le piéton. Il revenait de son travail après avoir pris un verre avec un collègue. En ajustant le chauffage dans sa voiture, ses yeux ont quitté la route pendant quelques instants. La victime a traversé la rue cinq mètres avant le passage de piétons. L'accusé a freiné brusquement et a tenté d'éviter le piéton, mais n'a pas réussi. Il dit qu'il a perdu contrôle de son véhicule et qu'il croit avoir glissé sur de la glace noire.
- Les policiers ont confirmé sa version des faits, après avoir examiné les traces de freins sur la route.
- L'accusé a appelé le 911 une heure après l'accident. Il a été arrêté chez ses parents.
- Quand les policiers sont arrivés chez l'accusé, il était encore en état de choc. Il a expliqué qu'il avait pris un verre durant la soirée. Lorsqu'il a frappé le piéton, il a paniqué, car il n'a que 17 ans et doit avoir un taux d'alcoolémie de 0,00 % pour conduire.
- Effectivement, les tests d'alcoolémie effectués révèlent un taux sanguin d'environ 0,02 % au moment de l'accident, mais on ne peut pas déterminer si cela a été la cause réelle de l'accident.